

MEMBRES PRÉSENTS : M. CROSNIER, Mme TEIXEIRA VALPASSOS, M. LAMY, Mme TOUREZ, M. LAVOREL, Mme ORIBES, M. BESACIER, Mme PRUVOST, M. FORTUNÉ, M. MARCHAIS, Mme PERRIAT CANIZAREZ, M. DE MATOS, Mme BORDES, M. RAMON, Mme DANQUIGNY, M. MORGHESE, M. ROYOLE DÈGIEUX, Mme BRUNET, M. TOURRUCOU, Mme LAMBOLEZ, Mme SCHREINEMACHER, M. DUPERRIER, Mme STÉRIN, M. LANASPÈZE, Mme DECQ-CAILLET, M. JAILLARD, Mme ARQUILLIÈRE.

MEMBRES EXCUSÉS : Mme THEYSSIER donne procuration à M. MARCHAIS, Mme FILIOT donne procuration à Mme TEIXEIRA VALPASSOS.

1 – Mot d'introduction de madame Rose-France FOURNILLON, maire sortant.

« Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour procéder à l'installation du nouveau conseil municipal de la commune de Dardilly, élu lors des élections municipales du 22 mars 2026. Je souhaite tout d'abord remercier les Dardilloises et les Dardillois pour leur participation à ce scrutin. Dans un contexte particulièrement serré, ils ont fait un choix qui engage désormais l'ensemble de celles et ceux qui siègent dans cette assemblée.

Je veux saluer tous les conseillers municipaux, de la majorité comme de l'opposition. Le bon fonctionnement de notre démocratie locale repose à la fois sur le débat, sur le respect, et sur une exigence partagée : agir dans l'intérêt général.

J'ai eu, lors du précédent mandat, la chance de travailler avec 6 élus qui siègent aujourd'hui dans l'opposition. Ils ont accepté d'être à mes côtés en 2020 et je leur avais confié des délégations importantes. Je tiens à reconnaître leur engagement et leur contribution au travail collectif que nous avons mené. Je ne doute pas que leur expérience servira utilement le travail du nouveau conseil municipal. L'expérience montre que, au-delà des positions, c'est la capacité à construire ensemble qui fait la qualité de l'action publique.

Je ne veux pas oublier de saluer les agents de notre mairie, compétents, engagés, avec lesquels j'ai travaillé avec un immense plaisir. Ils m'ont émue et exprimé le plaisir de notre collaboration. Je les remercie infiniment

Ce conseil est un moment important de la vie démocratique de notre commune. C'est aussi un moment de transmission.

Pendant ce mandat, nous avons collectivement fait avancer Dardilly. Des projets importants ont vu le jour, dans la continuité de ce qui avait été engagé, mais aussi avec une volonté claire de préparer l'avenir.

Je pense notamment à la construction de l'école Rose Dione et à la création de la crèche Paturel, qui traduisent un double engagement : répondre aux besoins des habitants et valoriser notre patrimoine.

Ce travail constitue aujourd'hui une base solide.

Une base sur laquelle il est possible de s'appuyer pour continuer à faire progresser notre commune.

J'adresse mes félicitations à l'équipe conduite par Patrice CROSNIER pour la confiance que les électeurs lui ont accordée.

Je souhaite également saluer l'engagement de l'équipe conduite par Florence SCHREINEMACHER, qui a su rassembler un nombre important de suffrages dans un scrutin particulièrement serré, marqué par un écart de 87 voix.

Le temps électoral est désormais clos.

Le temps de l'action commence.

Mesdames, Messieurs les élus, vous prenez aujourd'hui la responsabilité d'une commune solide, construite dans la durée.

Une commune dont les équilibres ont été préservés.

Une commune où les investissements ont été anticipés.

Une commune qui peut s'appuyer sur des agents engagés et un tissu associatif dynamique.

Ces équilibres ne vont pas de soi :

- Ils sont le fruit de choix, de constance et de responsabilité.*
- Ils méritent d'être compris, respectés et préservés.*

Pendant toutes ces années, l'engagement a été total :

- sur le terrain, au contact des habitants,*
- dans la conduite des projets,*
- avec une attention constante portée à la qualité du service public et à la cohésion de notre commune.*

Nous avons également fait le choix d'une démocratie locale vivante, en associant les habitants aux décisions. Cette démarche a été reconnue par l'obtention du label « Ville Citoyenne » dont je suis particulièrement fière.

Cette exigence de dialogue et d'écoute est, je le crois, l'une des forces profondes de Dardilly.

Je vais quitter dans quelques instants cette place qui symbolise des années d'engagement personnel pour une commune pour laquelle j'ai œuvré pendant 22 ans de ma vie au service des habitants. Avec passion, avec dévouement, avec amour.

Ceux qui me connaissent le savent, ma motivation première a toujours été de me mettre au service des Dardillois avec ce désir simple et profond de contribuer à leur bonheur. Et, je peux vous l'assurer, cette motivation élève, elle porte, et elle n'enlève en rien à l'exigence d'un travail sérieux et engagé. Aux côtés d'une équipe d'élus formidable, nous avons, ensemble, accompli le mandat pour lequel nous avons été élus en 2020. Merci infiniment pour cela. Nous pouvons être fiers du travail accompli.

Donc, après 22 ans d'engagement, dont 9 en tant que maire, je passe aujourd'hui le relais. Un choix réfléchi, fait en responsabilité, pour permettre une continuité dans de bonnes conditions. Car une transmission ne se décrète pas : elle se prépare et elle se respecte. La transmission se fait dans le respect de ce qui a été construit.

On ne se renforce pas en effaçant ce qui précède.

Avec le temps, chacun voit ce qui tient... et ce qui tient moins.

Une commune avance lorsqu'elle sait s'appuyer sur ses fondations, tout en regardant vers l'avenir.

La force de Dardilly a toujours été sa capacité à rassembler : élus, habitants, acteurs du territoire.

C'est dans cet esprit que je forme le vœu que ce nouveau mandat s'inscrive : dans la continuité du dialogue, dans le respect du travail accompli, et dans une exigence constante au service des Dardillois.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, pleine réussite dans vos responsabilités à la tête de notre commune. »

2 - Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rose-France FOURNILLON, maire sortant, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre vingt-neuf conseillers présents et constate que la condition de quorum posée est remplie. Elle déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Patrice CROSNIER	Karine DANQUIGNY
Christelle TEIXEIRA VALPASSOS	Jean-Pierre MORGHESE
Grégory LAMY	Frédérique FILIOT
Sylvenne TOUREZ	Guy ROYOLE DÈGIEUX
Jean-François LAVOREL	Valérie BRUNET
Isabelle ORIBES	Éric TOURRUCOU
Laurent BESACIER	Patricia LAMBOLEZ
Anne-Geneviève PRUVOST	Florence SCHREINEMACHER
Sébastien FORTUNÉ	Jean-Luc DUPERRIER
Audrey THEYSSIER	Marie-Pascale STÉRIN
Théophile MARCHAIS	Marc LANASPÈZE
Malory PERRIAT CANIZAREZ	Dominique DECQ-CAILLET
Manuel DE MATOS	Yves JAILLARD
Véronique BORDES	Sandrine ARQUILLIÈRE
Georges RAMON	

2 - Élection du maire

2.1 - Présidence de l'assemblée

Monsieur Guy ROYOLE DÈGIEUX (le plus âgé des membres présents du conseil municipal) prend la présidence de l'assemblée.

Madame Malory PERRIAT CANIZAREZ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

2.2 - Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Monsieur Théophile MARCHAIS et Madame Marie-Pascale STÉRIN.

2.3 - Déroulement de chaque tour de scrutin

Monsieur Guy ROYOLE DÉGIEUX propose la candidature de Monsieur Patrice CROSNIER au poste de maire.

Les conseillers municipaux sont invités à voter à bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4 - Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
d. Nombre de suffrages exprimés	22
e. Majorité absolue	12

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Patrice CROSNIER	22	Vingt-deux

2.5 - Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Patrice CROSNIER est proclamé, maire, et est immédiatement installé.

Déclaration de Monsieur Patrice CROSNIER.

« Mes premiers mots, dans un esprit de concorde républicaine, iront à mon prédécesseur, Madame Rose-France FOURNILLON, à la tête de notre commune pendant 9 ans et 22 ans de conseil municipal. Quelque puissent être les divergences d'appréciation dans la conduite des affaires communales, je me dois de saluer un engagement au service de ses concitoyens dans la charge de maire à la recherche du bien commun.

Dans ce même esprit, je me tourne vers Madame Florence SCHREINEMACHER, souhaitez-vous prendre la parole, au nom de votre liste « Unis pour Dardilly » ? »

Déclaration de Madame Florence SCHREINEMACHER.

« Je tiens au nom de mon groupe à vous féliciter pour votre élection.

Le résultat de ce scrutin a été serré, se jouant à 87 voix. Ceci n'est pas un détail, il témoigne d'une attente forte de la part d'une proportion quasi équivalente de nos concitoyens qui ont cru en notre projet. C'est à eux que je pense en premier et c'est pour eux que nous siégerons ici.

Désormais notre rôle change, nous serons une opposition constructive mais sans complaisance. Pas de querelles partisans, il y en a trop eu !

Vous avez la majorité pour agir, nous avons la légitimité pour questionner, proposer, surveiller et surtout être sur le terrain. Actifs, comme notre électorat, participatifs.

Contrairement à ce que j'avais l'habitude de dire, il n'y a pas de minorité mais bien une opposition qui dès le début du mandat sera présente, unie et soutenue par un collectif vigilant.

Pour le bien de tous nos concitoyens, nous vous souhaitons de réussir votre mandat car une partie des Dardillois ne se retrouve pas dans ces divisions stériles.

*Je tiens à remercier tous les membres de la liste ainsi que notre comité de soutien. Également les agents, sans lesquels rien ne serait possible. Vous ne pourrez pas travailler sans eux, s'il vous plaît « bichonnez-les ! »
Merci à Rose-France qui nous a accordé sa confiance en nous donnant des postes à responsabilité. »*

Monsieur le maire reprend la parole.

« Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,

En cet instant si particulier, je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait, mais aussi le poids des responsabilités qui m'incombent désormais.

Vous venez de m'élire Maire de Dardilly, et je veux vous dire, avec une sincère émotion, toute ma gratitude pour la confiance que vous m'accordez. Cette confiance, je la reçois comme un engagement : celui de servir chaque Dardilloise, Dardillois, quotidiennement, avec humilité, écoute et détermination.

Ce mandat, je le prends comme une mission collective, celle de construire ensemble une ville à la hauteur de vos attentes, de vos espoirs et de vos besoins. Je sais que cette confiance est précieuse, et je ferai tout pour la mériter, par des actes concrets et une présence constante à vos côtés.

Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude) tous mes colistiers de la liste « un nouvel élan pour Dardilly ». Ensemble, nous avons mené un travail de fond : rencontré sous les habitants, participé à des ateliers de groupe, des réunions de concertation. Pour ma part, j'ai assisté aux conseils municipaux pendant plus d'un an. Notre programme, nous l'avons construit dans le fond, toujours à l'écoute des Dardillois. Notre victoire est la consécration de ce travail et de cette écoute profonde. L'équipe que vous avez devant vous aujourd'hui est profondément animée de convictions républicaines. C'est ce fil qui nous unit tous. Notre idéal, c'est la démocratie, avec de vraies valeurs citoyennes.

Notre méthode : écoute, transparence et action.

Nous aurons à cœur d'être à l'écoute de tous les Dardillois, qu'ils aient voté pour nous, contre nous, ou qu'ils se soient abstenus. Écouter, c'est comprendre, analyser, et agir.

Chaque courrier, chaque demande recevra une réponse. Nous travaillerons en transparence avec tous les élus, les associations, les citoyens, et tous ceux qui veulent contribuer à l'intérêt général.

Un état des lieux pour agir vite et bien.

Nous commencerons par un audit financier et un état des lieux complet de la commune. Ce qui fonctionne sera préservé ; ce qui peut être amélioré le sera. Nous garderons en mémoire les exigences exprimées par les Dardillois : réduire la bétonnisation, renforcer la sécurité, soutenir la petite enfance et les seniors, et valoriser notre patrimoine.

Améliorer la circulation et revitaliser les quartiers.

La circulation autour de l'Esplanade, notamment sur le chemin de la Liasse et de la Petite Liasse, sera un chantier prioritaire. Nous agissons rapidement pour fluidifier les déplacements et revitaliser le bourg. Nous programmerons aussi l'avenir du tènement de l'ancienne poste, pour en faire un lieu utile et vivant.

Un nouveau partenariat renforcé avec la Métropole.

L'élection récente à la Métropole de Lyon, avec la confirmation de la présidence de Véronique SARSELLI, marque un tournant pour Dardilly. Nous avons soutenu ce projet politique, qui ouvre désormais une nouvelle ère de collaboration entre notre commune et l'institution métropolitaine. Cette victoire est un atout majeur pour notre ville : elle nous permettra de défendre plus efficacement les intérêts des Dardillois, de porter nos projets avec plus de poids, et de bénéficier d'un dialogue renforcé pour concrétiser nos ambitions communes. Nous travaillerons main dans la main avec la Métropole pour que Dardilly tire pleinement profit de cette dynamique, notamment sur les grands dossiers comme la Porte de Lyon, les transports, ou encore l'aménagement urbain.

Développement économique et touristique : un enjeu prioritaire.

Dès notre prise de fonction, nous engagerons une discussion avec la Métropole pour transformer le quartier de la Porte de Lyon en un pôle économique et touristique attractif. Ce projet doit devenir un levier de développement pour Dardilly, en créant des emplois, en attirant de nouvelles activités, et en renforçant l'attractivité de notre ville.

Un mandat au service de tous.

Je m'engage à être un maire de terrain, présent dans les rues, à l'écoute des attentes et des idées. A la fin de ce mandat, les Dardillois verront concrètement la réalisation de nos objectifs : baisse de la dépense publique, urbanisme maîtrisé, sécurité renforcée, et une commune où il fait bon vivre.

Une citation pour guider notre action.

Pour conclure, je souhaite partager avec vous cette pensée de Raymond Barre :
« La politique, c'est l'art de rassembler les hommes pour servir l'intérêt général. » »

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de l'effectif des adjoints.

3 - Détermination de l'effectif des adjoints

Le vote est à bulletins secrets.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 bulletins blancs, décide de créer huit postes d'adjoints, conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 - Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Patrice CROSNIER, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

4.1 - Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste figure ci-dessous :

Christelle TEIXEIRA VALPASSOS
Grégory LAMY
Sylvenne TOUREZ
Jean-François LAVOREL
Isabelle ORIBES
Laurent BESACIER
Anne-Geneviève PRUVOST
Sébastien FORTUNÉ

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Le vote est à bulletins secrets.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4.2 - Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	7
d. Nombre de suffrages exprimés	22
e. Majorité absolue	12

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Christelle TEIXEIRA VALPASSOS	22	Vingt-deux

4.3 - Proclamation de l'élection des adjoints

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame TEIXEIRA VALPASSOS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

Monsieur le maire précise les fonctions qui seront attribuées à chaque adjoint :

1 ^{er} adjoint	Christelle TEIXEIRA VALPASSOS	Enfance et jeunesse
2 ^{ème} adjoint	Grégory LAMY	Finances, ressources humaines et développement économique
3 ^{ème} adjoint	Sylvenne TOUREZ	Sécurité, propreté et tranquillité
4 ^{ème} adjoint	Jean-François LAVOREL	Urbanisme et agriculture
5 ^{ème} adjoint	Isabelle ORIBES	C.C.A.S. et petite enfance
6 ^{ème} adjoint	Laurent BESACIER	Sport et associations sportives
7 ^{ème} adjoint	Anne-Geneviève PRUVOST	Culture, associations culturelles et jumelage
8 ^{ème} adjoint	Sébastien FORTUNÉ	Cadre de vie et développement durable

5 - Charte de l'Élu

Monsieur le maire procède à la lecture de la « Charte de l'Élu » et précise qu'un exemplaire de cette charte leur sera remis lors du prochain conseil municipal.

« Charte de l'Élu Local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Monsieur le maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 23 avril 2026 à 20h00, en cette même salle et invite l'ensemble du public à venir partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 05 minutes.

La secrétaire
Malory PERRIAT CANIZAREZ

Le maire
Patrice CROSNIER